

Ville de Fosses

Acte certifié exécutoire après avoir été

Transmis au représentant de l'Etat

le : **28 SEP. 2026**

Publié le : **28 SEP. 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DÉCISION N° 2026.74

Objet : Demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéoprotection de l'allée Serpollet.

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant pouvoir au Maire d'exercer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 relatifs à la vidéoprotection ;

Vu la circulaire et la réglementation relatives à l'installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique ;

Vu les dispositifs d'aide au financement de l'État, du Conseil Régional Ile de France et du Conseil départemental du Val d'Oise en faveur de l'équipement en vidéoprotection des communes ;

Vu le retour du Conseil Départemental en date du 9 juin 2026 qui annonce suspendre le fond Val d'Oise ;

Vu le retour du Conseil Régional en date du 17 juin 2026 et le nouveau plan de financement déposé sur la plateforme le 26 juin 2026 ;

Vu le Fonds de concours de la Direction de l'aménagement de la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France ;

Vu le nouveau plan de financement ci-dessous ;

Considérant que le montant estimatif pour l'extension du dispositif de vidéoprotection (3 caméras) s'élève à 31 919.00 € HT (38 302.80 € TTC) ;

DECIDE :

Article 1 :

D'abroger et remplacer la décision 2026.30 relative à la demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéoprotection de l'allée Serpollet, en date du 11 mars 2026, et d'approuver le nouveau plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260921-DEC202674-AI
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception en préfecture : 28/09/2026

PROJET DE VIDÉOPROTECTION DE L'ALLÉE SERPOLLET à FOSSES			
Dépenses		Subventions	
Extension du dispositif de vidéoprotection – Allée SERPOLLET : 31 919.00 €		État – DETR : Axe 4 : Développement économique, social, culturel et touristique	29 % 9 350.25 €
		Région Ile de France	27 % 8 722.00 €
		CARPF	24 % 7 462.95 €
Total des dépenses	31 919.00 €	Total des Subventions	23 535.20 €
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions		7 660.56 €	

Article 2 :

De solliciter une subvention à la Préfecture du Val d'Oise, via le dispositif de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 9 350.25 € pour les travaux de sécurisation de l'allée Serpollet par l'extension du dispositif de vidéoprotection ; subvention notifiée le 9 juin 2026.

Article 3 :

De solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France à hauteur de 8 722 € pour les travaux de sécurisation de l'allée Serpollet par l'extension du dispositif de vidéoprotection.

Article 4 :

De solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France à hauteur de 7 462.95 € pour les travaux de sécurisation de l'allée Serpollet par l'extension du dispositif de vidéoprotection.

Article 5 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être intenté devant l'auteur de la décision.

Fait à Fosses le 21 septembre 2026.

La Maire,

Jacqueline HAESINGER

